

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 48 (1975)
Heft: 1

Artikel: Villars-sur-Ollon : une station qui atteint ses limites
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Villars-sur-Ollon : une station qui atteint ses limites

15

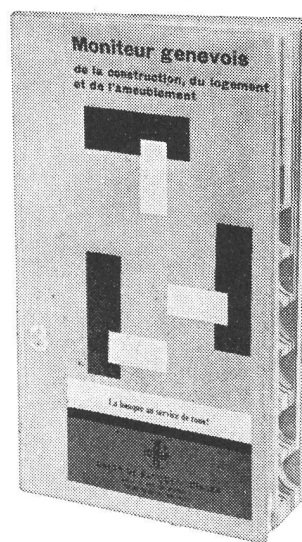
Villars, autrefois un hameau situé à 1200 m. d'altitude, fait partie de la commune d'Ollon, dont le territoire s'étend du Rhône, non loin d'Aigle, en direction du nord-est, sur diverses terrasses jusqu'au sommet du Chamossaire (2112 m. d'altitude). Villars s'est développé progressivement depuis le début du siècle et, dans les années 50 et 60, il est très rapidement devenu une station internationale d'hiver et d'été qui, à plusieurs égards, a atteint aujourd'hui les limites de ses possibilités de développement. La capacité d'accueil des grandes surfaces de terrain de Villars pour des constructions et des installations est quasiment épuisée. Même si quelques pentes, toujours plus raides, pouvaient encore être techniquement bâties, des habitations ne devraient pas y être aménagées, pour des raisons d'esthétique du paysage. Toute implantation de constructions sur l'immense amphithéâtre naturel qui s'étend vers le Chamossaire aurait un effet des plus fâcheux. Au surplus, à certains endroits, le danger de glissement de terrain en cas de fortes et longues chutes de pluie met une limite à de nouvelles implantations. La construction d'un chalet de cinq étages dans une zone où se sont récemment produits des éboulements a dû être stoppée. Le gros œuvre, très voyant, constitue un élément perturbateur au sommet d'une colline boisée. Mais même sans ce risque d'éboulement, les autorités communales de Villars et d'Ollon sont convaincues de la nécessité de mettre une limite définitive au développement des constructions, pour des raisons de protection du paysage et étant donné les possibilités limitées d'extension des funiculaires et des skilifts.

Villars-sur-Ollon offre l'image d'une implantation très lâche, d'un éparpillement de constructions. Les nombreuses maisons de vacances, toutes dans le style des chalets, sont très dispersées. Cet aspect de Villars est conditionné par une réglementation qui prescrit une surface minimum de 1000 m² pour la zone de chalets A et de 1200 m² pour la zone B. La surface bâtie ne doit pas dépasser un huitième de la parcelle dans la zone A et un dixième dans la zone B. Là où des chalets à trois étages complets et à trois étages mansardés sont autorisés, il y a lieu d'observer une distance minimum de 200 m. entre eux. D'une part un mode de construction aussi relâché permet d'adapter les chalets à la structure du terrain et d'incorporer dans les plans les nombreux bois et bosquets, parfois très épais, qui tiennent lieu de ceintures vertes entre les maisons et le long des chemins. D'un autre côté, un tel espacement des constructions influe négativement sur les frais

d'équipement. Le réseau des routes et des canalisations doit forcément atteindre une longueur disproportionnée, par rapport aux constructions qui leur sont raccordées. Au surplus, il est difficile d'aménager des chemins pédestres, et les piétons sont en maints endroits contraints d'emprunter les routes asphaltées qui relient les grandes parcelles des maisons de vacances avec le centre du village.

Grâce à des prescriptions strictes et d'ordre esthétique, Villars est devenu une agglomération de maisons de vacances, qui — sauf quelques exceptions — s'intègre bien dans le paysage. Ce but a d'ailleurs aussi été atteint du fait que le parlement communal (70 membres) a élargi par étapes appropriées les zones à bâtir, de sorte que le territoire de Villars a pu être équipé successivement pour l'implantation des constructions. L'agglomération présente les caractéristiques d'une croissance organique, du fait que l'aménagement de zones a lieu d'après le développement des constructions et les possibilités de la commune d'équiper de nouveaux terrains. De cette manière, il est aussi possible de tenir compte en temps voulu des limites de la croissance.

ASPAN



Cette publication spécialisée apporte aux architectes, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, fournisseurs et agents immobiliers, une aide efficace. Ouvrage de documentation pratique, il fournit aux professionnels une multitude de renseignements indispensables.

Edition 1975

Moniteur genevois
de la construction et du logement

Envoi sans frais moyennant paiement préalable de
Fr. 18.— au compte de chèque postal 12-139 83